

Formation



COMMUNICATION APPLIQUÉE DU RISQUE À L'INTENTION DES PROFESSIONNELS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Cette formation est offerte par le CSSE qui est partenaire de l'AQHSST.

Pourquoi assister à cette formation ?

La communication constituant un élément clé de chaque aspect de la santé et sécurité, ce cours s'avère d'une valeur considérable pour tout professionnel en santé et sécurité du travail, infirmière et infirmier en santé du travail, hygiéniste du travail, de même que pour l'ensemble de la communauté des gestionnaires du risque.

Ce cours de deux jours procure aux professionnels en santé et sécurité du travail l'occasion d'enrichir leurs connaissances au sujet du rôle de la communication en gestion du risque.

Les participants prendront part à des études de cas à la fois rigoureuses et complexes, apprendront et appliqueront des techniques destinées à communiquer d'importants renseignements à des groupes de personnes qu'un risque stresse, inquiète ou laisse indifférentes ; ils planifieront de façon proactive des messages de communication ; décèleront des obstacles à la communication et y feront face ; cerneront des problèmes liés à la culture d'un milieu de travail qui sont susceptibles d'affecter la communication ; apprendront quand et comment présenter des excuses ; et mettront en œuvre de puissantes stratégies de gestion du risque, en tenant compte du défi encore plus grand que constitue la gestion du changement organisationnel de manière à réaliser les changements liés à ces problèmes tout en assurant la progression de l'organisation.

Les participants apprendront et mettront en pratique des techniques plus efficaces de communication interpersonnelle qui peuvent être appliquées immédiatement pour les aider à relever leurs défis de gestion du risque et qui peuvent être intégrées à leurs plans de gestion du risque. Ce cours approfondit le matériel enseigné dans les deux autres cours portant sur les compétences en consultation et sur les obligations et responsabilités.

« Le cours « Communication appliquée du risque » devrait être suivi par tous les professionnels en santé et sécurité du travail afin de faire en sorte que leur travail soit cohérent avec la réalité. » – Cindy O'Krane, Burnaby, C.-B.

Objectifs d'apprentissage :

Les participants du cours seront en mesure :

- D'en arriver à une définition alternative du « risque » en décrivant trois catégories générales de situations de risque et en expliquant les raisons qui font que ces situations se produisent
- De définir un modèle de principes de communication du risque et de mettre en œuvre des techniques et des stratégies propres à résoudre ces situations de risque
- D'appliquer les outils cartographiques rédactionnels de messages susceptibles de faciliter la communication efficace du risque
- D'amener les employeurs et les clients à évaluer les besoins en communication du risque, ainsi que les plans d'intégration propres à résoudre ces situations de risque

Examen

L'examen du cours est fourni aux participants par courriel dans les cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de fin du cours. Les participants ont quatre (4) semaines à compter de la date d'envoi pour compléter l'examen et l'accompagner d'une déclaration d'exécution indépendante. La date butoir de l'examen est finale. Seules les urgences dûment documentées seront prises en compte par la SNASST à titre de circonstances atténuantes à l'égard de quelque demande écrite d'extension. Veuillez noter que le retard à prendre connaissance de l'examen après sa livraison, les exigences de travail nouvelles ou ajoutées, ou les congés annuels ou de jours fériés ne constituent pas des circonstances atténuantes.

L'achèvement des cours d'agrément au titre de Conseiller en santé et sécurité (CASS) exige la réussite de l'examen et l'obtention d'une note standard de 75 %. Les examens exigent de 10 à 24 heures d'engagement additionnel au-delà du temps passé en classe pour que l'étudiant puisse démontrer sa maîtrise des attentes liées aux cours.

Les candidats qui échouent à l'examen trois fois de suite se verront retirés du programme d'agrément au titre de Conseiller en santé et sécurité (CASS).

La date limite d'inscription est le 11 septembre 2018.

Si le nombre de participants minimum n'est pas atteint à la date limite, l'AQHSST se réserve le droit d'annuler la formation et remboursera les participants qui auront déjà payé leurs frais d'inscription.

Lieu de la formation

La formation a lieu au Campus de l'Université de Sherbrooke à Longueuil.

- Stationnement souterrain accessible par la Place Charles-Lemoyne ou stationnement extérieur sur la rue Saint-Charles.
- Métro Longueuil en provenance de Montréal

Coût de la formation :

Membre AQHSST et Membre du CSSE: 749 \$+tx	Non-membre: 949\$+taxes
--	-------------------------

Le tarif comprend les frais d'inscription, les pauses-santé, le repas et les notes de cours en version électronique seulement. Aucun remboursement après la date limite ne sera accepté en cas d'annulation par le participant. Dans le cas de force majeure, des frais d'administration de 50 \$ seront chargés pour une annulation après la date limite. La force majeure désigne un événement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté du participant. Il n'y a aucuns frais d'annulation avant la date limite d'inscription.

Le nombre de participants est limité aux 10 premiers inscrits avec préséance aux membres de l'AQHSST.



HORAIRE JOURNALIER

Accueil :	8 h
A.M. :	8 h 30 à 12 h
P.M. :	13 h à 16 h 30
Pauses :	9 h 45 et 14 h 45

